



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20220110-BUR-AG-22-006-DE
Date de télétransmission : 10/02/2022
Date de réception préfecture : 10/02/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 10 janvier 2022

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes relatif au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre technique communautaire.

L'an deux mille vingt-deux, le 10 janvier à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Leslie PELLEGRINI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 10 janvier 2022

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes relatif au marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'un centre technique communautaire.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de services d'un montant égal ou supérieur au seuil défini à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et inférieur au seuil de procédure défini dans l'avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Considérant le projet de création d'un centre technique communautaire mutualisé entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la commune de Bastia ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet suscité présente un intérêt particulier pour la bonne articulation des besoins de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la commune de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De constituer un groupement de commandes avec la commune de Bastia concernant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un centre technique communautaire ;

APPROUVE

Le projet ci-annexé de convention constitutive du groupement de commandes relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un centre technique communautaire.

AUTORISE

Le Président à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **10 FEV. 2022**
et publication ou notification
du **10 FEV. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télécours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telercours.fr